

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 AVRIL 2021 COMPTE RENDU

**ETAIENT PRESENTS** : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, TSCHENS Audrey, GUERY Maud, POISSONNET Séverine, HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie, BIHIN Lionel, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

**Procurations** : LEROY Mickaël, EPIROTTI Florie, BERTAUX Alexandre,

**Absentes** : TRODOUX Cindy, HENNEQUIN Annie

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est Monsieur BIHIN Lionel.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'ajout de trois points :

- Travaux de modification du déversoir d'orage Avenue de la Paix (la Vignette)
- Approbation des décisions communautaires
- Prolongement de dégrèvement des loyers des Echevins

Le compte-rendu du 5 mars 2021 est adopté à la majorité, une abstention (Madame MAUCLAIR)

### **FINANCES** :

Monsieur FERRERO, Adjoint au Maire chargé des finances, présente les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé le transfert du taux départemental de la taxe foncière (bâti) de 24.04% aux communes. Ce taux s'additionne au taux communal de la taxe foncière (bâti) déjà existant de 14.05%.

Monsieur FERRERO propose de maintenir pour 2021 les taux de fiscalité de 2020 avec l'intégration du taux départemental de la taxe foncière (bâti) :

- Taxe foncière : 38.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 24,91%

Le Conseil Municipal, à la majorité, une abstention (M. LANG) maintient pour 2021 les taux de fiscalité de 2020 en intégrant le taux départemental de la taxe foncière (bâti).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à l'étude de la commission adhoc, vote les subventions 2021 aux associations.

Mesdames FORTIER, MALJEAN, FLAMBEAUX, GUERY, SCHNEIDER Messieurs RENARD, BELDJOUDI, LEROY, en tant que membres d'une association ne prennent pas part au vote.

Nom Association	Subventions fermes 2021	
Médaillés militaires		Pas de demande
La Récré	150,00 €	
Les Intrépides	800,00 €	
Secours catholique	250,00 €	
ADAPDTCE	400,00 €	
Les archers des 3 cantons	750,00 €	
Amicale sapeurs pompiers	1 800,00 €	
Marché paysan	1 100,00 €	Versée sur présentation de dossier
ACM basket	1 200,00 €	
Avenir Sportif Mouzon	5 000,00 €	
Comité des fêtes	3 000,00 €	
Association Conducteur Mobilité	1 000,00 €	
Mouzon Run	1 500,00 €	
ACM Remise en forme	600,00 €	
Vétérans Foot Loisirs		Pas de demande
Les Roseaux		Pas de sollicitation pour 2021
Gym Volontaire Mouzon	600,00 €	
La Fourbezik		Pas de demande
Les Petites Mains	200,00 €	
Danse de Salon		Pas de demande
APM	500,00 €	
ACM Judo		Pas de demande
Tennis Club	800,00 €	
UNC	300,00 €	
ACPG.CATM	300,00 €	
Mouzon Animations	1 000,00 €	
Ardennes Moto Club	1 000,00 €	
Présence de l'abbatiale	500,00 €	
SPA	200,00 €	
FSE Carignan	24,00 €	
Prévention Routière	100,00 €	<i>Si action</i>
ADECMR	526,00 €	
FSE Raucourt	488,00 €	
Conciliateur de justice	250,00 €	
Le Gaulois	250,00 €	
Coopérative scolaire 1/2 lune	2 100,00 €	
Lisa	50,00 €	
Réserve	5 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>31 738,00 €</b>	

Monsieur l'Adjoint aux finances présente le plan d'investissement 2021 et le projet de budget primitif ville 2021.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le budget primitif ville 2021 qui s'équilibre en investissement en dépenses-recettes au montant de 3 784 044.47 € et s'établit en fonctionnement en dépenses à 3 311 640.27 € et en recettes à 4 046 738.53 €.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le budget primitif eau-assainissement 2021 qui s'établit en dépenses d'investissement à la somme de 1 009 934.34 € et en recettes à la somme de 1 010 153.70 € et en dépenses de fonctionnement à la somme de 170 459.88 € et en recettes de fonctionnement à la somme de 206 996.34 €.

### **TRAVAUX :**

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'intersection RD 964 et RD 19, qui a retenu le Bureau d'Etudes DUMAY pour un montant de 54 000 € HT soit 64 800 € TTC ;

Deux autres entreprises avaient fait une offre : la Société IVOIRE pour un montant de 59 880 € HT soit 71 856 € TTC et la Société BEMOL pour un montant de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

A la suite de la présentation de Monsieur BRAUN, Conseiller délégué au tourisme, concernant la maîtrise d'œuvre pour la création d'un chalet sur la voie verte, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, une prise de contact avec l'ATD08 pour la réalisation de cette étude.

Conformément à la convention signée avec ATD portant à 3% les frais de mission de maîtrise d'œuvre sur le montant total des travaux et à la suite à cette étude, le Conseil Municipal autorise l'ATD08 à gérer ces travaux et Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **GESTION :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction de la semaine scolaire de 8 demi-journées (lundi-mardi-jeudi-vendredi) pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, a voté le 11 décembre 2020, la vente des garages rue Ollivet. Madame la Sous-Préfète a demandé à la commune de consulter le service des domaines avant toute mise en vente.

Suite à leur avis et à la proposition de Monsieur BIHIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la vente des garages rue Albert Olivet individuellement ou par lot. La mise à prix minimum est fixée à 1 200€ par garage. L'annonce de cette vente sera diffusée sur les moyens de communications de la ville (site internet, page facebook et panneau).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur offre sous-p pli cacheté en mairie avant le 30 juin 2021 à 12h00.

### **POINTS AJOUTES :**

Quatre entreprises ont répondu à la consultation de travaux concernant la modification du déversoir d'orage Avenue de la Paix (la Vignette).

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité, la société GABELLA pour un montant de 46 875.50 € HT soit 56 250.60 € TTC.

Madame GUERY quitte la séance pour raison personnelle.

Conformément à l'objectif de montée en puissance progressive des compétences des Communautés de Communes et suite aux différents projets lancés par la Communauté de Communes des Portes du

Luxembourg (CCPL) dans le domaine touristique, la CCPL, par délibération n°2021-02 du 17 mars 2021 a modifié ses statuts afin :

- d'intégrer la gestion de nouveaux équipements dans le cadre de sa compétence de « création puis de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ». A cette fin, il a donc été décidé de donner à la CCPL l'autorité exclusive sur ces équipements, qui sont les suivants : Maison d'accueil de Stonne, Voie verte de Carignan-Muno, Voie verte de la Chiers et voie verte Mouzon-Meuse,
- de prendre la compétence facultative lui permettant de devenir autorité organisatrice de mobilités locale, au sens de la loi n°2019-1428, dite loi d'orientation sur les mobilités (LOM), adoptée en décembre 2019 et conformément à l'alinéa I de l'article L.1231-1-1 du code des transports.

Considérant la nécessité de mettre à jour les compétences de la communauté de communes et d'actualiser ses statuts ;

Sur le rapport et proposition de Monsieur RENARD

Le Conseil Municipal de la commune de Mouzon adopte à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'annexée à la présente délibération, et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 mars 2021 afin d'évaluer les charges liées au transfert de la base de loisirs de Douzy à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (CCPL) dans le but de développer cet équipement à l'échelle du territoire.

Vu le rapport de la CLECT en date 17 mars 2021 et joint à la présente ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rapport de la CLECT lié au transfert de la base de loisirs de Douzy en date du 17 mars 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

A la suite de la demande des gérants du restaurant Les Echevins, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, engendrant des difficultés économiques du restaurant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la réduction sur loyer de 800 € pour les mois d'avril et mai 2021.

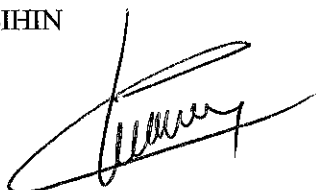
#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Création du bureau du Comité des Fêtes
- Le dossier de méthanisation a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France avec des prescriptions à suivre
- Installation des containers ordures ménagères à Amblimont et Villemontry, la CCPL enverra la documentation pour leur utilisation et informera les administrés de la date de mise en fonctionnement.
- Le Don du Sang remercie la commune pour son accueil
- Un projet porté par un particulier d'acquisition de l'ancien hôtel le Cheval Blanc est actuellement en cours
- Parution d'un numéro de Terres Ardennaises sur la géographie de la Meuse de Mouzon à Givet.
- Souci présence de mobyettes et de motos sur la voie verte
- Edition de brochures sur le FRPA qui seront diffusées sur le territoire de la CCPL, dans le Vouzinois et vers le département de la Meuse.

Séance levée à 22h00.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Lionel BIHIN



le Maire  
Alain RENARD

